



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

VINGTIÈME SESSION

RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA CIPV – 2025

POINT 7 DE ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

Introduction

- [1] Au cours de la période considérée, le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a continué d'enregistrer des progrès réguliers au regard de ses priorités stratégiques tout en faisant face à des problèmes institutionnels de taille. Malgré une réduction de ses effectifs et l'attente de la nomination d'une nouvelle personne au poste de secrétaire de la CIPV, le secrétariat a fait preuve d'une forte résilience organisationnelle et a honoré les principaux engagements pris au titre de son programme de travail, et ce tout au long de cette phase de transition.
- [2] Parmi les réalisations notables de la période, citons le franchissement d'étapes techniques par plusieurs projets de norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et, fait marquant, l'adoption par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), à sa 19^e session, de la première norme relative à une marchandise «nouvelle génération», à savoir l'annexe 01 (*Déplacements internationaux de fruits frais de Mangifera indica*) à la NIMP 46. Cette adoption signale un tournant stratégique vers une harmonisation portant sur des marchandises spécifiques. En outre, le secrétariat a atteint un objectif critique en matière de renforcement des capacités avec le lancement, en mars 2025, du Campus de la CIPV sur la santé végétale, pôle numérique multilingue développé en collaboration avec l'Académie numérique de la FAO. Le renforcement des capacités a également progressé grâce à l'élargissement du Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA), qui est entré dans sa seconde phase en juin 2025, dotant ainsi 20 pays africains d'outils numériques de pointe pour la surveillance des organismes nuisibles.
- [3] Ces initiatives, auxquelles il convient d'ajouter une campagne de communication mondiale à fort impact menée à l'occasion de la Journée internationale de la santé des végétaux 2025, qui avait pour thème «L'importance de la santé des végétaux dans le cadre de l'approche “Une seule santé”» – campagne dont les supports numériques ont été vus plus d'un milliard de fois –, ainsi que la poursuite du développement de la solution ePhyto en vue d'inclure d'autres parties contractantes de la CIPV et la bonne tenue de l'atelier mondial de la CIPV sur les approches systémiques en décembre 2025, ont permis une mise en œuvre ininterrompue du Cadre stratégique 2020-2030, renforçant ainsi le rôle de la Convention en tant que plateforme centrale de la coopération phytosanitaire mondiale.
- [4] **CMP et organes subsidiaires.** Le secrétariat de la CIPV a continué à soutenir la gouvernance de la CIPV. La 19^e session de la CMP, qui s'est déroulée au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome (Italie), du 17 au 21 mars 2025, a réuni plus de 300 délégués des parties contractantes à la CIPV et d'organisations ayant le statut d'observateur.
- [5] Le Bureau de la CMP s'est réuni cinq fois en 2025, avec l'appui du secrétariat de la CIPV. Le secrétariat de la CIPV a organisé la 14^e réunion du Groupe de la planification stratégique, qui s'est déroulée à Rome (Italie) après la réunion du Bureau de la CMP tenue en octobre 2025. Le Comité des normes (CN) et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités se sont réunis en mai et en novembre, à Rome.

[6] **Groupes de réflexion de la CMP.** En 2025, cinq des six groupes de réflexion de la CMP étaient actifs – dont celui sur le changement climatique et les questions phytosanitaires et celui sur la coordination mondiale de la recherche phytosanitaire –, aux côtés du Groupe directeur chargé du Système mondial d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles. Tous ont concouru à la mise en œuvre des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030. Le Groupe de réflexion sur le réseau de laboratoires de diagnostic est désormais en place et débute ses travaux conformément à son mandat. Un point complet sur l'avancement des travaux de tous les groupes sera présenté à la CMP, à sa 20^e session (2026), au titre du point 13 de l'ordre du jour, sous la forme de documents distincts. Par ailleurs, les groupes de réflexion de la CMP chargés des conteneurs maritimes, de la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires et de la santé des végétaux dans le contexte de l'approche «Une seule santé» ont poursuivi leurs travaux conformément à leurs mandats respectifs. Un point complet sur l'avancement des travaux de ces trois groupes sera présenté à la CMP, à sa 20^e session (2026), au titre du point 14 de l'ordre du jour.

Établissement de normes

[7] En 2025, le secrétariat de la CIPV a continué de prêter un appui technique et administratif spécifique au Comité des normes (CN) aux fins de la mise en œuvre du programme de travail de la CIPV consacré à l'établissement de normes. Le CN a progressé dans l'élaboration de plusieurs projets de NIMP, d'annexes et de protocoles de diagnostic en enclenchant des processus de consultation et d'adoption, et s'est employé à régler des problèmes stratégiques ayant trait aux futures NIMP et à la clarification de points clés en matière de terminologie phytosanitaire. La collaboration avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a été encore renforcée, et les membres du CN ont activement contribué aux ateliers régionaux 2025 de la CIPV pour faciliter la participation des parties contractantes au processus d'établissement de normes. Le rapport complet du CN est présenté au titre du point 9.1 de l'ordre du jour de la 20^e session de la CMP (2026).

Mise en œuvre et renforcement des capacités

[8] L'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre du secrétariat de la CIPV continue de coordonner l'élaboration de guides et de matériel pédagogique de la CIPV, de gérer les projets de renforcement des capacités et d'aider les parties contractantes à mettre en œuvre la Convention et les NIMP. Ce travail est piloté par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et suit le plan de travail 2025 de l'Unité, tel que détaillé au titre du point 9.2 de la 20^e session de la CMP (2026).

[9] Les progrès accomplis au regard des **cinq élément du programme de développement prioritaires**, sous la direction de l'Unité, sont résumés ci-après; ils témoignent des résultats concrets obtenus à l'échelle mondiale.

Élément 1 du programme de développement: Harmonisation de l'échange électronique de données – solution ePhyto de la CIPV

[10] La solution ePhyto de la CIPV constitue toujours le socle sur lequel s'appuie le travail de numérisation de la documentation commerciale phytosanitaire mené à l'échelle mondiale. Au cours de l'année 2025, le volume des échanges a cru de 30 pour cent; le nombre de certificats actuellement traités au moyen de la plateforme ePhyto avoisine les 250 000 en moyenne chaque mois. En décembre 2025, 98 pays participaient à ces échanges, et la base d'utilisateurs s'élargit régulièrement, ce qui contribue à améliorer l'efficacité des échanges commerciaux, la transparence, la prévention de la fraude et le respect des exigences sanitaires et phytosanitaires.

[11] En 2025, l'accent a été mis tout particulièrement sur le renforcement des fondements opérationnels du programme ePhyto. Parmi les réalisations clés enregistrées, citons la mise en place d'une équipe chargée exclusivement de la solution ePhyto et dotée de moyens renforcés, l'harmonisation des processus, ainsi que la mise au point d'améliorations portant sur la gouvernance, la gestion du changement et le modèle de contributions volontaires, qui seront présentées à la CMP à sa 20^e session (2026) au titre du point 13.1 de l'ordre du jour. La communication et la transparence ont été encore renforcées au moyen de

présentations régulières d'informations actualisées concernant ePhyto à l'intention des parties contractantes et des parties prenantes.

Élément 3 du programme de développement: Gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide

- [12] Le guide de la CIPV sur le commerce électronique a été largement diffusé et traduit, une infographie vidéo a permis de le faire mieux connaître à l'échelle mondiale, et l'enquête de l'Observatoire de la CIPV consacrée au commerce électronique a été parachevée en vue de sa publication, les résultats devant être présentés au titre du point 13.3 de l'ordre du jour de la 20^e session de la CMP (2026).

Élément 4 du programme de développement: Élaboration d'orientations concernant le recours à des entités tierces

- [13] L'élaboration de deux guides classés au rang de priorité élevée – *Autorisation d'entités à mener des actions phytosanitaires* et *Audit dans le contexte phytosanitaire* – a progressé, passant de l'étape de conceptualisation à l'étape de démarrage des travaux. Le rapport portant sur cet élément du programme de développement est présenté au titre du point 13.4 de l'ordre du jour de la 20^e session de la CMP.

Élément 5 du programme de développement: Renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles

- [14] L'élément du programme de développement portant sur le Système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles (SAIFON) est passé de la phase d'essai pilote à celle de mise en œuvre opérationnelle préliminaire: le Groupe directeur a appliqué les critères convenus pour recenser les organismes nuisibles d'apparition récente constituant une préoccupation mondiale et a émis des alertes mondiales relatives aux organismes nuisibles en se fondant sur un travail de veille et sur les obligations nationales en matière de communication d'informations pour identifier les organismes nuisibles concernés. Des résumés mensuels des signalements d'organismes nuisibles ont continué d'être produits, et un groupe de travail s'occupera exclusivement du regroupement des informations disponibles au niveau mondial concernant les organismes nuisibles d'apparition récente classés au rang de priorité. Le rapport portant sur cet élément du programme de développement est présenté au titre des points 13.5 et 19 de l'ordre du jour de la 20^e session de la CMP.

Élément 6 du programme de développement: Évaluation et gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux (voir point 13.6 de l'ordre du jour)

- [15] Le Groupe de réflexion sur le changement climatique arrive au terme de son mandat après avoir exécuté toutes les activités prévues. Il s'agissait notamment d'initiatives de sensibilisation passant par l'organisation d'une série de webinaires et de publications, ainsi que l'élaboration de recommandations, à paraître prochainement, sur la manière d'incorporer systématiquement les questions liées au changement climatique dans les cadres directeurs en matière de santé des végétaux et dans les activités de base du secrétariat de la CIPV. Le rapport portant sur cet élément du programme de développement est présenté au titre du point 13.6 de l'ordre du jour de la 20^e session de la CMP.

Renforcement des capacités de base et outils phytosanitaires (voir le point 15)

- [16] Le Campus de la CIPV sur la santé végétale (voir le point 15.1 de l'ordre du jour de la 20^e session de la CMP [2026]) a été lancé avec succès au début de l'année 2025; il constitue une plateforme mondiale d'apprentissage en ligne unique en son genre, hébergée par l'Académie numérique de la FAO. Il offre 12 cours certifiés en anglais et en français – les versions espagnoles devant paraître prochainement –, ainsi qu'une vingtaine de guides de la CIPV et des modules d'apprentissage structurés auxquels peuvent accéder les professionnels de la santé des végétaux du monde entier. En décembre 2025, plus de 15 000 apprenants s'étaient inscrits au Campus, et des universités avaient manifesté un fort intérêt, qui s'est traduit par l'incorporation de ces ressources dans leurs programmes de master, ce qui contribue à la formation de la nouvelle génération de professionnels de la santé des végétaux.

[17] L'**évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP)** (voir le point 15.2 de l'ordre du jour de la 20^e session de la CMP [2026]) est demeurée une activité phare à laquelle se joint un nombre croissant de pays, qui permet d'aider les pays à évaluer et à renforcer leurs systèmes phytosanitaires nationaux. Les ECP ont contribué à faire advenir des changements institutionnels au sein des organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) et ont, dans plusieurs cas, éclairé l'élaboration de projet et les efforts de mobilisation de ressources au service des priorités nationales. En 2025, l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre a facilité plusieurs évaluations, défini clairement la voie à suivre pour améliorer l'outil ECP, et dressé le bilan des bénéfices des ECP pour les pays, qui comprennent la prise en compte des questions ayant trait à la jeunesse et au genre, au moyen d'études portant spécifiquement sur ces sujets, qu'elle a publiées.

Activités transversales de mise en œuvre et de renforcement des capacités

[18] Le **Groupe de réflexion de la CMP sur la santé des végétaux dans le contexte de l'approche «Une seule santé»** (voir le point 14.3 de l'ordre du jour de la 20^e session de la CMP [2026]) arrive au terme de son mandat, après avoir exécuté toutes les activités prévues, notamment la rédaction d'une étude sur la santé des végétaux dans le contexte de l'approche «Une seule santé». La CMP réfléchira à la pertinence d'une recommandation sur l'utilisation des antimicrobiens dans le domaine de la santé des végétaux.

[19] L'**Observatoire de la CIPV**, organe du secrétariat de la CIPV chargé du suivi, de l'évaluation et de l'analyse, a été mis en place en vue de recueillir, d'analyser et de synthétiser des données et des informations phytosanitaires provenant des parties contractantes dans le but de favoriser une prise de décision rapide, transparente et fondée sur des données probantes. En 2025, l'Observatoire de la CIPV a achevé deux études, l'une portant sur le commerce électronique et l'autre sur l'utilisation des antimicrobiens dans le domaine de la santé des végétaux, qui ont offert des éclairages mondiaux fiables et permis de mettre en évidence les tendances et les lacunes existantes et de renforcer les bases sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour élaborer des politiques éclairées, effectuer une planification stratégique et suivre la mise en œuvre des mesures phytosanitaires.

[20] Autre grande réalisation de l'Observatoire en 2025, le remaniement de la **troisième enquête générale de la CIPV**, qui a débouché sur un outil simplifié et normalisé générant des données plus précises et plus faciles à comparer et à exploiter au sujet de la manière dont les parties contractantes s'acquittent de leurs obligations nationales. Grâce à ce changement de méthode, l'enquête générale pourra être répétée tous les deux ou trois ans, ouvrant la voie à un suivi continu des progrès accomplis, des tendances, des réalisations et des difficultés en matière de mise en œuvre dans l'ensemble de la communauté de la CIPV.

[21] Malgré la persistance des contraintes liées aux ressources, l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre a continué **de mobiliser des partenariats, de plaider pour un financement pérenne et d'élargir la coopération aux fins du renforcement des capacités**. Des problèmes cruciaux demeurent s'agissant d'assurer le financement à long terme de l'élaboration des guides, du SAIFON, de la solution ePhyto et des principales activités de mise en œuvre de la CIPV.

Communication et diffusion

[22] Les activités de communication, qui se sont fondées sur **une approche stratégique consistant à créer des contenus offrant davantage matière à réflexion, à privilégier une diffusion ciblée et à mesurer l'impact**, ont été récompensées par une progression constante du nombre de réactions sur les médias sociaux et du nombre d'abonnements, ainsi que par une hausse de 65 pour cent des abonnements au **bulletin d'information** et par la couverture par 90 **médias** des manifestations et activités de la CIPV à l'échelle mondiale. Le secrétariat de la CIPV a participé à la Première exposition mondiale de la FAO – Des semences aux aliments, qui s'est tenue à Rome et a permis de s'adresser à environ 10 000 visiteurs et de rendre la CIPV plus visible. La mise en place de **visuels de marque** dans les espaces de la FAO durant la 19^e session de la CMP a contribué à faire mieux connaître le rôle joué par la CIPV et la CMP dans le cadre des activités plus larges de la FAO en faveur de la protection des végétaux. On trouvera

des informations supplémentaires sur ce point dans le document présenté au titre du point 21.1 de l'ordre du jour.

Journée internationale de la santé des végétaux 2025

[23] Le Journée internationale, dont le thème était «L'importance de la santé des végétaux dans le cadre de l'approche “Une seule santé”», a été célébrée lors d'une manifestation qui s'est déroulée en El Salvador et qui était accueillie par l'Organisme international régional de santé végétale et animale (OIRSA). Le Directeur général de la FAO, M. Qu Dongyu, s'est exprimé en ouverture de la réunion, qui s'inscrivait dans le cadre du 80^e anniversaire de la FAO et du travail que la CIPV mène de longue date dans le domaine de la protection des végétaux.

[24] La campagne mondiale de la Journée internationale a franchi le cap du **milliard de vues en ligne**, ce qui témoigne d'un intérêt et d'une mobilisation accrue à l'égard de la Journée de la part des organisations nationales et régionales pour la protection des végétaux (ONPV, ORPV), des organisations concernées et du grand public. On trouvera des informations supplémentaires sur ce point dans le document présenté au titre du point 21.1 de l'ordre du jour.

Coopération internationale

[25] Le secrétariat de la CIPV a poursuivi ses activités de coopération externe avec plus de 50 organisations internationales et régionales. On trouvera des informations complètes sur ce point dans le document présenté au titre du point 22.2 de l'ordre du jour.

Réseaux de la CIPV

[26] Sept ateliers régionaux de la CIPV ont été organisés par le secrétariat de la CIPV en 2025, avec pour objectif d'analyser des projets de NIMP et d'élaborer en ligne des observations pertinentes, de renforcer les capacités phytosanitaires et de faire connaître les diverses activités menées par la communauté de la CIPV, ainsi que de servir de lieu de rencontre permettant d'échanger des données d'expérience et des réflexions à l'échelon régional. Les ateliers ont permis d'harmoniser les observations relatives aux projets de NIMP et aux recommandations de la CMP et de partager des informations sur des thèmes pertinents et d'autres questions phytosanitaires relatives à chaque région. On trouvera des informations complètes sur ces ateliers dans le document présenté au titre du point 22.1 de l'ordre du jour.

[27] Le secrétariat de la CIPV a apporté un soutien constant aux ORPV participant aux travaux des groupes de réflexion de la CMP, ainsi qu'à l'organisation d'ateliers régionaux et d'autres manifestations. Au cours du premier trimestre, le secrétariat de la CIPV a prêté un soutien à la 37^e Consultation technique des ORPV, qui s'est tenue à Bangkok (Thaïlande). On trouvera des informations complètes sur cette réunion dans le document présenté au titre du point 16.1 de l'ordre du jour.

[28] En 2025, l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée ont versé un total de 614 372 USD au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV. À cela s'ajoute l'engagement pris par la Commission européenne de verser un montant de 1 666 666 USD sur une période de trois ans à l'appui de trois domaines prioritaires: l'élaboration de normes relatives à des marchandises, le renforcement du SAIFON et la mise en œuvre du PPA. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a également versé une contribution de 1,197 million d'USD à l'appui du PPA. En ce qui concerne la solution ePhyto, en novembre 2025, 22 des 72 parties contractantes qui avaient été encouragées par la CMP, à sa 18^e session (2024), à fournir des contributions volontaires l'avaient fait en 2025 (question abordée au titre du point 13.1.3 de l'ordre du jour de la 20^e session de la CMP [2026], intitulé «Modèle de financement de la solution ePhyto de la CIPV»). En outre, un nouveau projet, bénéficiant d'une source de financement et d'une équipe ad hoc et consacré à la mise en œuvre intégrale de la solution ePhyto dans cinq pays d'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad) et dans certains pays européens, a été confirmé par la Commission européenne et sera doté d'un budget global d'environ 4 millions d'USD (question abordée au titre du point 13.1.1 de l'ordre du jour de la 20^e session

de la CMP [2026], intitulé «Informations actualisées sur la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV [y compris la gouvernance proposée]»).

Programme phytosanitaire pour l'Afrique

[\[29\]](#) Le PPA est une initiative du secrétariat de la CIPV visant à transformer les capacités techniques des ONPV d'Afrique ainsi que celles de leurs parties prenantes et collaborateurs nationaux, en s'appuyant sur les données scientifiques et sur des technologies et outils de pointe permettant de surveiller de manière proactive les organismes nuisibles et les maladies touchant les végétaux dont la présence a des incidences sur les plans réglementaire, économique et environnemental, de les détecter de façon efficace et rapide, d'y faire face et de s'en relever. Il offre des activités de formation, des outils numériques, des moyens utilisables sur le terrain ainsi que des possibilités de collaboration, afin d'améliorer et de renforcer la résilience des systèmes phytosanitaires en Afrique face aux organismes nuisibles aux végétaux. Le PPA est un programme phytosanitaire à l'échelle du continent qui vise à aider tous les pays d'Afrique en fournissant des techniques de prévention et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux. Neuf nouveaux pays l'ont rejoint en 2025, ce qui porte à 20 le nombre total de pays participants. En outre, le PPA a organisé un atelier de formation des formateurs, deux formations de niveau régional et six formations de niveau national dans les pays suivants: Cameroun, Kenya, Afrique du Sud, Zimbabwe, Zambie, Ouganda, Égypte et Sierra Leone. Il s'emploie également à livrer 400 tablettes et fournitures de terrain aux pays participants. Des informations actualisées et complètes sur le PPA seront présentées au titre du point 17.1 de l'ordre du jour et on trouvera [ici](#) davantage de précisions concernant le Programme.

Gestion interne

[\[30\]](#) Le secrétariat de la CIPV salue avec une profonde reconnaissance les membres du Bureau de la CMP, du CN et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités pour les précieuses indications qu'ils ont formulées et le contrôle qu'ils ont exercé, ainsi que l'ensemble des parties contractantes (ONPV) et des ORPV, notamment les participants du Groupe de la planification stratégique, pour leur soutien indéfectible et leurs contributions constructives, et tous les partenaires et collaborateurs pour leur étroite coopération.

Recommandation

[\[31\]](#) La Commission est invitée à:

- 1) *prendre note* du rapport établi par le secrétariat de la CIPV pour 2025.